Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20240919-24SE1909-11-DE
Date de télétransmission : 20/09/2024
Date de réception préfecture : 20/09/2024

Publié le 20/09/2024

Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	CHOUTEAU Edith à PAVILLON Jean-Paul
Absent(s) excusé(s)	
	LIZE Didier
Absents	
	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre
Secrétaires de séance	
	REGRAGUI Sidi Kamal, REBILLARD Michèle

Convocation adressée le 13 septembre 2024, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 20 septembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1909-11 | Culture – Saison culturelle 24/25 - Approbation et signature d'une convention de coréalisation avec le Théâtre de l'Hôtel de Ville (THV)

Monsieur Vincent GUIBERT, adjoint délégué à la Vie associative, la Culture et la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté des acteurs culturels du département de soutenir la création Jeune public dans le domaine du spectacle vivant autour d'un projet commun,

Considérant qu'il y a nécessité de désigner un coordinateur pour l'organisation de la tournée PJP#9,

Considérant l'avis de la commission des ressources en date du 10 septembre 2024,

Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20240919-24SE1909-11-DE
Date de télétransmission : 20/09/2024
Date de réception préfecture : 20/09/2024

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention de coréalisation avec le Théâtre de l'Hôtel de Ville,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon